



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

### POINT N° 10.12. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2013/71

Objet : COMMUNE DE BEAUSOLEIL (06)

Engagement financier n° 1 relatif à la convention d'intervention foncière sur l'Ilot Jean Bouin

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

Vu le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2009-48 et n°2011-41 du Conseil d'Administration des 30 novembre 2009 et 6 octobre 2011 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2010-2015,

Vu la délibération n°2011-55 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2011 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2013-58 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2013 portant sur la délégation par le Conseil d'Administration de l'exercice des droits de préemption et de priorité,

Vu la convention d'intervention foncière sur l'Ilot Jean Bouin approuvée par délibération n° 2011/64 du Conseil d'Administration du 2 Décembre 2011, et son article 10 prévoyant que les engagements financiers pris par l'EPF PACA seront décidés par son Conseil d'Administration au fur et à mesure des besoins en financement dans la limite d'un montant de convention de 3 000 000 (TROIS MILLIONS) d'euros hors taxes,

Vu l'engagement financier d'un montant de 1 000 000 (UN MILLION) euros hors taxes autorisé par la délibération précitée.

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes -Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,  
sur proposition de la Présidente**

**Autorise**, conformément aux dispositions de l'article 10 de la convention d'intervention foncière sur l'Ilot Jean Bouin, l'engagement financier complémentaire de 2 000 000 (DEUX MILLIONS) euros hors taxes, portant l'engagement financier cumulé au titre de la convention à 3 000 000 (TROIS MILLIONS) euros hors taxes.

La Directrice Générale  
de l'EPF PACA,




Claude BERTOLINO

La Présidente  
du Conseil  
d'Administration,



Cécile HELLE

 Le Préfet de Région,

 pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

Gilles BARSACQ

29 NOV. 2013